



- ▶ Paris Logement Familles Monoparentales
- ▶ Paris Logement Familles
- ▶ Paris Logement
- ▶ Allocation de soutien aux parents d'enfants handicapés
- ▶ Paris Pass Familles
- ▶ Paris Énergie Familles
- ▶ Paris Forfait Familles

Pour la constitution de votre dossier, merci de transmettre les documents ci-dessous en fonction de votre situation. Ces documents doivent mentionner le nom du demandeur, signataire du formulaire de demande. Il pourra vous être demandé de fournir des justificatifs complémentaires.

Votre identité :

- Carte Nationale d'Identité ou Passeport, pour les ressortissants français ou de l'union européenne ou affilié.
- Titre de séjour en cours de validité pour les ressortissants hors union européenne.

Pour attester de votre présence à Paris :

- 3 avis d'imposition sur le revenu établis à l'adresse parisienne du demandeur (pour attester de 3 ans de présence à Paris au cours des 5 dernières années).

Selon votre situation, en cas d'absence d'avis d'imposition :

- 3 quittances de loyer et 3 factures d'électricité ou de gaz (1 par an).
- OU 3 relevés de charges de copropriété et 3 factures d'électricité ou de gaz (1 par an).
- OU tout autre document établi à l'adresse parisienne du demandeur permettant d'établir la durée de résidence (certificat d'hébergement et justificatif de domicile et pièce d'identité de l'hébergeant, factures d'hôtel...).

Pour le versement de l'aide :

- Relevé d'identité bancaire au nom du demandeur
- OU Relevé d'identité bancaire au nom du conjoint avec l'autorisation de versement de l'aide à un tiers).
- Dernière facture d'électricité et/ou de gaz ou échéancier (pour l'aide Paris Énergie Familles PEF).

Selon votre situation :

- Livret de famille tenu à jour.
- Jugement de divorce ou de séparation de corps.
- Tout document validé par une autorité juridique ou administrative permettant d'attester la mise en place d'une garde alternée de l'enfant à défaut une convention sous seing privé.
- Dernière déclaration sur le revenu ou attestation sur l'honneur du demandeur précisant sa volonté d'opter pour le partage des parts fiscales procurées par l'enfant en garde alternée en cas de présence d'enfant mineur au domicile.
- Notification d'attribution de bourse attribuée sur critères sociaux de l'année en cours pour un étudiant sollicitant Paris Logement.

Pour un enfant majeur

- Attestation sur l'honneur indiquant le rattachement fiscal de l'enfant majeur.

- Attestation de France Travail ou de la Mission Locale indiquant le statut de demandeur d'emploi non indemnisé de l'enfant majeur.

Pour un enfant handicapé

- Notification d'attribution et/ou justificatifs de versement de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH).
- Notification d'attribution et/ou justificatifs de versements de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) pour l'enfant majeur.
- Attestation du centre d'hébergement indiquant le nombre de jours passés par le (ou les) enfant(s) en dehors de celui-ci.

Pour les aides au logement, vos charges

- Dernière quittance de loyer à votre nom.
- Document justifiant des charges liées à l'utilisation d'un parking.
- Contrat de prêt et/ou échéancier de remboursement du ou des emprunt(s) engagé(s).
- Relevé des charges de copropriété pour le dernier trimestre.

Vos ressources

- Dernier avis d'imposition sur le revenu (dans son intégralité) pour toute personne vivant au foyer.
- Justificatif récent de versement ou de non versement de l'allocation logement (AL) par la CAF ou l'employeur.
- Justificatifs récents de toutes vos ressources imposables ou non imposables : Allocation aux Adultes Handicapés et ses éventuels compléments (Majoration pour la Vie Autonome Complément de Ressources), pension(s), salaire(s), indemnités journalières.
- Justificatifs récents de toutes les ressources des autres personnes vivant au domicile.

En cas de changement récent de situation, justificatifs de toutes les ressources récentes (imposables ou non imposables) : salaires, indemnités journalières, retraite, pension, indemnités de chômage, allocation et autres...